

TROIS DÉPUTÉS CONTRAINTS DE DÉMISSIONNER APRÈS AVOIR ÉTÉ DÉCLARÉS INÉLIGIBLES PAR LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

A. La. avec AFP Aujourd'hui à 11h12



Trois députés de l'Assemblée nationale sont contraints de démissionner après avoir été déclarés inéligibles par le Conseil constitutionnel.

Publicité

Trois députés, [Jean Laussucq](#), [Stéphane Vojetta](#) (tous deux EPR, le parti macroniste) et [Brigitte Barèges](#) (UDR, le parti d'Eric Ciotti allié au RN) ont été déclarés inéligibles par le Conseil constitutionnel vendredi, qui a rejeté leurs comptes de campagne.

Jean Laussucq, député de Paris, Brigitte Barèges, députée du Tarn-et-Garonne, et Stéphane Vojetta, député pour les Français établis hors de France, ont été déclarés inéligibles "pour une durée d'un an" et "démissionnaires d'office" de leurs mandats, a annoncé le Conseil constitutionnel.

Publicité

Il est reproché à Jean Laussucq d'avoir réglé "des dépenses de campagne au moyen de son compte bancaire personnel" et d'avoir laissé des tiers régler "directement une part significative des dépenses exposées pour sa campagne électorale" de 2024.

Les dépenses irrégulières "représentent 21% du montant des dépenses du compte et 10,2% du plafond des dépenses autorisées dans la circonscription" et s'élèvent à 7.030 euros, a précisé le Conseil constitutionnel.

Des législatives partielles bientôt organisées?

Brigitte Barèges a été épinglée pour avoir facturé la participation à sa campagne de deux collaborateurs de son cabinet à la mairie de Montauban, alors qu'elle en était la maire.

Enfin, le Conseil constitutionnel a reproché à Stéphane Vojetta, élu dans une circonscription comprenant notamment l'Espagne et le Portugal, d'avoir réglé "irrégulièrement" une "part substantielle des dépenses engagées", durant sa campagne, notamment des "frais de transport".

Des élections législatives partielles devront être organisées prochainement pour désigner des nouveaux députés.

Deux autres députés élus lors des législatives de juillet 2024 avaient dû remettre leurs sièges en jeu après des décisions du Conseil constitutionnel, dans le Jura et en Saône-et-Loire.

A. La. avec AFP



BFMTV

BFM2
Nos dossiers
Événements
Partenaires
Jeux-concours
Programme TV
Canaux TV
Applications mobiles
Plan du site
Météo des neiges

NOS SERVICES

Code promo
Comparateur
Meilleur Rasoir électrique homme
Meilleur Aspirateur
Meilleure Alarme maison
Meilleur Fauteuil gamer
Comparatif Déshumidificateur
Comparateur assurance
Shopping
Immobilier neuf
Portage Salarial
Règlements

EN SAVOIR PLUS

Nous contacter
Recrutement
Données personnelles
Paramétrage des cookies
J'exerce mes droits
Charte de déontologie

Devenir Annonceur
Mentions légales
Politique Cookie
Gérer Utiqu
CGU
Accessibilité : Non-conforme

LES SITES DU GROUPE

BFM Business
RMC
RMC Sport
RMC BFM PLAY
RMC Découverte
RMC Conso
Tech&Co
RMC Story

BFM Patrimoine
BFM Immo
Verif
BFM Bourse
Zone Turf
Association RMC / BFM
BFM Locales
BFM Crypto